



Gemeng Fiels

CONVOCAATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **5 mai 2026 à 08.30** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation** : Aménagement forestier de la forêt communale de Larochette 2026 - 2035 ;
2. **Approbation** : État des restants à recouvrer 2025 (huis clos) ;
3. **Approbation** : Contrat de location d'un emplacement de stationnement relevant du domaine public à une personne à mobilité réduite ;
4. **Approbation** : Suspension temporaire du règlement-taxe pour l'établissement d'étalages, échoppes et terrasses de cafés ou autres sur et en bordure de la voie publique ;
5. **Approbation** : Demande de suppression temporaire d'un emplacement de stationnement – Place Bleech ;
6. **Approbation** : Demande de suppression temporaire de deux emplacements de stationnement pour l'aménagement d'une terrasse (Café Europe) ;
7. **Approbation**: Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2027 ;
8. **Approbation** : Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2027 ;
9. **Approbation** : Devis relatif à la remise en état de la voirie rurale (enrobés bitumeux sur un chemin rural au lieu-dit « Kengertsbësch » à Larochette) ;
10. **Approbation** : Modification(s) budgétaire(s) ordinaire(s) relatives à l'exercice 2026 ;
11. **Approbation** : Modification(s) budgétaire(s) extraordinaire(s) relatives à l'exercice 2026 ;
12. **Approbation** : Modification de certaines dispositions des articles 1 et 4 du règlement communal concernant les cimetières et les inhumations, voté le 27 février 2020 par le Conseil communal, incluant :

www.larochette.lu

- le cimetière forestier « Wansheck » à Stegen (via convention avec les communes de la Vallée de l'Ernz et de Nommern),
 - le cimetière forestier « Laangebësch » à Berdorf, ouvert à tous les résidents des communes du NGP Mëllerdall ;
13. **Approbation** : morcellement dans la rue Osterbour à Larochette / Numéros de parcelles cad.489/2195 et 489/2196, Section A de Larochette (morcellement de deux parcelles en trois parcelles)
 14. **Approbation** : a) Compromis de vente parcelle 433/2053 d'une contenance de 2.02 ares, b) Convention transactionnelle y relative;
 15. **Approbation** : Demandes de subsides (Beieveräin Kanton Miersch, Sécurité Routière Luxembourg) ;
 16. **Demande d'avis**: Intention de classement comme patrimoine culturel national du pont historique situé en contrebas du château de Meysembourg (LUREF E 92917 N) appartenant à la Commune de Larochette
 17. **Titres de recette** ;
 18. **Information** : Prise d'acte de la démission honorable de sa fonction d'échevin de la commune de Larochette, accordée par arrêté du Ministre des Affaires intérieures à Monsieur Luc Jemming ;
 19. **Décision** : Élection d'un échevin en 1er rang (**huis clos, vote secret**) ;
 20. Questions, affaires courantes et communications.

Larochette, le 29 avril 2026

Pour le Collège Échevinal

Mirko MARTELLINI

Bourgmestre

Bruno BRUNETTI

Secrétaire (contresignat art. 74 LC)

Art. 19. (LC) Le Conseil communal décide à la majorité des suffrages. En cas de partage, l'objet en discussion devra être reporté à l'ordre du jour de la séance suivante ; au même cas de partage dans cette seconde séance, le bourgmestre, ou celui qui le remplace, a voix prépondérante.